

MAIRIE de GROISY



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2018

COMPTE-RENDU

Conseillers en exercice : 20 - Présents : 17 - Votants : 17

HAUTE-SAVOIE

L'an deux mil dix-huit, le vingt six mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Groisy, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri CHAUMONTET, Maire.

Date de convocation : 20 mars 2018

Etaient présents : Mmes Isabelle BASTID - Karine COUTURE - Joëlle DURET - Chantal HENRY Caroline LAMOUILLE - Elodie MARECHAL - Bernadette PERRISSIN-FABERT - Sylvie REMILLON Sylvie ROUX

Mrs Henri CHAUMONTET - Jean-Pierre BOIS - Maurice DEMOLIS – Dominique GOLLIET (arrivé à 20H18 pour le vote de la question n°2 – délibération n°2018-017) - Arnaud HEURTAULT Dominique LOMBARD - Christophe SIBILLE – Philippe SIMONNET

Etaient absents : Mme Aude NYCOLLIN - Mrs Antoine BORDILLON - Samuel PACCARD

Pouvoirs : 0

Secrétaire de séance : Madame Chantal HENRY

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne connaissance de l'ordre du jour :

- 1) **Approbation du compte-rendu de la séance publique du 26 février 2018**
- 2) **Commande Publique - Groupement de commande avec Energie et Services de Seyssel (ESS) pour travaux d'aménagement Route de Longchamp : approbation de l'avenant n°1 de la convention**
- 3) **Commande Publique – Travaux d'aménagement Route de Longchamp : dévolution des travaux – résultat de la consultation du marché en procédure adaptée (*Question ajournée*)**
- 4) **Finances – Restaurant scolaire municipal : approbation du règlement intérieur et des tarifs 2018-2019**
- 5) **Finances - Transport scolaire 2018-2019 : participation financière des familles**
- 6) **Finances – Exercice 2018**
 - 6.1. **Vote des taux d'imposition**
 - 6.2. **Vote des subventions**
 - 6.3. **Vote du budget primitif**
- 7) **Finances – Demande de subvention au titre du Fonds Départemental pour le Développement des Territoires (FDDT) : approbation**
 - 7.1. **Sécurisation des déplacements et modernisation de la route de « Longchamp »**
 - 7.2. **Rénovation de l'Ecole maternelle**
 - 7.3. **Rénovation de l'Espace socio-culturel et d'animation**
- 8) **Finances – Demande de subvention au titre des amendes de police 2017 : approbation**
- 9) **Urbanisme - Mise en œuvre d'une procédure de Projet Urbain Partenarial (PUP) au lieu-dit « Pré-Cochat » : approbation**
- 10) **Personnel - Recrutement de contractuels pour emplois vacances : approbation**
- 11) **Administration Générale – Avis du Conseil Municipal sur déplacement d'un atelier public de distillation**
- 12) **Informations au Conseil Municipal :**
 - **Lancement de consultation**
 - **Mission SPS et Contrôle technique pour construction d'une crèche**
 - **Mission SPS et Contrôle technique pour extension de l'école élémentaire**
 - **Délégation d'attribution au Maire - Déclarations d'intention d'aliéner**
- 13) **Questions diverses**

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU 26 FEVRIER 2018

Le procès-verbal de cette séance est adopté sans observation.

2) COMMANDE PUBLIQUE - GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC ENERGIE ET SERVICES DE SEYSEL (ESS) POUR TRAVAUX D'AMENAGEMENT ROUTE DE LONGCHAMP : APPROBATION DE L'AVENANT N°1 DE LA CONVENTION (DEL n°2018-017)

Exposé du Maire,

Par délibération n°2018-004 du 5 février 2018, le Conseil Municipal a approuvé la convention à intervenir avec Energie et Services de Seyssel permettant d'établir un groupement de commande pour la réalisation de travaux d'aménagement de voirie et d'équipements d'infrastructure publics (enfouissement des réseaux secs) Route de Longchamp.

Cette convention prévoyait une consultation sous la forme de marché allotie ; or, il s'avère que le marché doit être passé en lot unique.

A cet effet, le Maire propose à l'assemblée délibérante de signer un avenant à la convention afin de modifier ces éléments et principalement l'article 1, de la manière suivante :

Ce groupement a pour objet le choix d'un contractant commun aux acheteurs selon une procédure adaptée pour la réalisation des travaux.

La consultation est lancée selon un lot unique qui comprend les travaux sous maîtrise d'ouvrage de la Commune et ceux sous maîtrise d'ouvrage d'Energie et Services de Seyssel.

Les prestations sont décomposées comme suit :

Prestations	Maître d'ouvrage	Objet des travaux
Partie 1	Commune de Groisy	Aménagement de voirie
Partie 2	Energie et Services de Seyssel	Enfouissement des réseaux secs

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 de la convention (joint en annexe),
- **AUTORISE** le Maire à le signer.

3) COMMANDE PUBLIQUE – TRAVAUX D'AMENAGEMENT ROUTE DE LONGCHAMP : DEVOLUTION DES TRAVAUX – RESULTAT DE LA CONSULTATION DU MARCHE EN PROCEDURE ADAPTEE

Question ajournée

4) FINANCES – RESTAURANT SCOLAIRE MUNICIPAL : APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR ET DES TARIFS 2018-2019 (DEL n°2018-018)

Exposé,

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la Commune a repris en gestion municipale le restaurant scolaire.

Dans sa séance du 21 mars 2017, la commission « Vie Scolaire » a étudié le règlement intérieur pour l'année scolaire 2018-2019.

Joëlle DURET, Maire-Adjoint à la Vie Scolaire, présente en séance publique les modifications du règlement et expose les nouveaux tarifs proposés par la Commission, à savoir :

Libellé	Tarifs 2018/2019
frais d'inscription	15.00 €
repas enfants	
QF inf à 620	4.70 €
QF 621 à 1000	4.80 €
QF 1001 à 1500	5.00 €

QF 1501 à 2500	5.05 €
QF sup à 2501	5.10 €
repas enfants « hors délai »	8.00 €
repas enfants « sans réservation »	10.00 €
repas enseignants	6.55 €
repas enfants Centre de Loisirs	5.45 €
repas « personne extérieure »	5.65 €
repas encadrant Centre de Loisirs	6.90 €
amendes pour non présence des parents au service de cantine	1ère absence : 50 € absences suivantes : 100 €

Au vu de l'exposé et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à 16 voix POUR et 1 ABSTENTION,
DECIDE :**

- d'adopter le règlement intérieur 2018-2019,
- d'approuver les tarifs exposés ci-dessus.

Informations complémentaires :

Bilan 2017 : Sur l'année 2017 : 39 613 repas ont été vendus (contre 36 806 en 2016) et 41 526 repas ont été servis (contre 38 685 en 2016). Les 1 879 repas de différence représentent les repas servis aux cantinières, à la référente cantine, aux ATSEM et aux parents.

Ainsi le coût de revient est le suivant :

- *Coût de revient par repas vendu : 5.17 € (contre 5.24 € en 2016)*
- *Coût de revient par repas servi : 4.93 € (contre 4,98 € en 2016)*

Cette année, le service de restauration collective affiche un excédent de 304 € (sur l'exercice 2016 c'était un déficit de 4 808 €).

Pour information supplémentaire, et non inclus dans le prix de revient du service, les investissements représentent la somme de 5 599 € contre 65 337 € en 2016.

Autre modification : Permanence des parents au service de cantine : Jusqu'à ce jour, la collectivité avait mis en place une permanence des familles pour assister au service de cantine. Le but recherché était que les parents puissent participer au déroulement du service auprès des enfants mais également de pouvoir diminuer le coût du prix des repas.

Suite à de nombreuses interrogations, il a été décidé d'adresser un questionnaire aux familles leur demandant si elles souhaitaient ou non continuer d'assurer leur tour de permanence. Sur 300 familles interrogées, 158 ont répondu oui, 46 non et 96 n'ont pas répondu (les sans réponse sont considérées comme réponse négative conformément à l'indication portée sur le questionnaire).

En fonction des réponses, et compte tenu qu'il est nécessaire que 4 personnes soient présentes, la municipalité a décidé de maintenir 2 parents et de recruter 2 personnes.

Remerciement : le Maire souligne la bonne gestion du restaurant scolaire et tient à remercier l'engagement de la commission vie scolaire et le travail du personnel administratif et de la cantine.

5) FINANCES - TRANSPORT SCOLAIRE 2018-2019 : PARTICIPATION FINANCIERE DES FAMILLES (DEL n°2018-019)

Exposé,

La participation financière des familles au coût du transport scolaire supporté par la Commune a été étudiée par la commission municipale « Vie Scolaire » dans sa séance du 21 mars 2018.

Pour Groisy, le coût des circuits pour l'année scolaire 2017-2018 est estimé à 42 000 €.

Compte tenu que la commune de Groisy a obtenu une dérogation pour revenir à 4 jours d'enseignement hebdomadaire à compter de la rentrée scolaire de septembre 2018, le coût du transport scolaire va diminuer mais une nouvelle charge sera supportée par la collectivité car elle doit prévoir un accompagnateur dans chaque car scolaire.

La commission « Vie Scolaire » propose en séance publique ses conclusions, à savoir :

- pas de participation pour les élèves du collège, hormis le montant de l'adhésion au Grand d'Annecy,
- participation des familles pour tous les enfants de maternelle et les élémentaires domiciliés à moins de 3 km du groupe scolaire (élèves non subventionnés par le Conseil Départemental), à savoir :
 - 118 euros pour le 1^{er} enfant,
 - 72 euros pour le 2^{ème} enfant,
 - gratuité pour les suivants.

Au vu de l'exposé et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

DECIDE :

- **d'approuver les tarifs exposés ci-dessus.**

Information complémentaire :

Le Grand Annecy a décidé de passer la carte de transport scolaire pour l'année scolaire 2018-2019 à 80 € pour les inscriptions jusqu'au 30/6/2018 (contre 50 € à ce jour). Et à compter du 1^{er} juillet, 40 € de pénalité seront appliqués.

Le Maire précise que sur le département le coût de revient du transport par enfant s'élève à 1125€/an.

6) FINANCES – EXERCICE 2018

6.1. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION (DEL n°2018-020)

Exposé,

La Commission municipale « Administration – Finances » a étudié dans sa séance du 14 mars 2018, les impositions directes et certains conseillers souhaiteraient que les taux puissent être révisés à la hausse au vu des investissements que la commune va engager.

Au vu du contexte socio-économique, le Maire propose de maintenir les taux de 2017, à savoir :

Taxe d'habitation	:	9,06 %
Taxe foncière bâtie	:	10,40 %
Taxe foncière non bâtie	:	63,07 %

Au vu de l'exposé et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à 12 voix POUR et 5 voix CONTRE (Isabelle BASTID, Jean-Pierre BOIS, Maurice DEMOLIS, Arnaud HEURTAULT, Philippe SIMONNET),

DECIDE :

- de fixer les taux d'imposition suivants :

- Taxe d'habitation :	9,06 %
- Taxe foncière bâtie :	10,40 %
- Taxe foncière non bâtie :	63,07 %

A titre informatif, vous trouverez ci-dessous une simulation des taux réalisée par la DGS à la demande de la commission finances :

Simulation Taux de Taxe d'habitation augmentation des bases 1,0287 soit 2,87%

Année	Bases 2018	Taux	Produits	Gains supplémentaires
2018	5 212 000	9,06%	472 207	
<i>simulation augmentation avec coef 1,02</i>	<i>5 212 000</i>	<i>9,24%</i>	<i>481 589</i>	<i>9 382</i>
<i>simulation augmentation avec coef 1,03</i>	<i>5 212 000</i>	<i>9,33%</i>	<i>486 280</i>	<i>14 072</i>
<i>simulation augmentation avec coef 1,05</i>	<i>5 212 000</i>	<i>9,51%</i>	<i>495 661</i>	<i>23 454</i>
<i>simulation augmentation avec coef 1,07</i>	<i>5 212 000</i>	<i>9,69%</i>	<i>505 043</i>	<i>32 836</i>

Année	Bases 2018	Taux	Produits	Gains supplémentaires
2018	3 524 000	10,40%	366 496	
simulation augmentation avec coef 1,02	3 524 000	10,60%	373 544	7 048
simulation augmentation avec coef 1,03	3 524 000	10,71%	377 420	10 924
simulation augmentation avec coef 1,05	3 524 000	10,92%	384 821	18 325
simulation augmentation avec coef 1,07	3 524 000	11,12%	391 869	25 373

Tout d'abord, le Maire tient à rappeler que sa position correspond à un engagement de campagne. Il justifie sa position par le fait que la commune à une trésorerie saine et qu'au vu de la réforme de la Taxe d'habitation engagée par le gouvernement, ce n'est pas judicieux de réviser cette taxe ; une augmentation irait à l'encontre de la baisse de fiscalité recherchée pour 80% des ménages. Il rappelle également que par rapport aux autres communes du pays de Fillière, les taux de la commune se situent dans la moyenne et à cet effet ne souhaite pas qu'ils soient révisés. Enfin, malgré les opérations d'ampleur qui vont être engagées, le Maire indique que les recettes supplémentaires ne seraient pas significatives au vu des montants des investissements.

Les Conseillers s'étant prononcés contre le maintien des taux le justifient par le fait que la commune est en pleine expansion et que des investissements importants sont inscrits au budget. Par conséquent, ils estiment que l'ensemble de la population devrait contribuer à l'effort budgétaire.

Il est précisé que chaque conseiller a été appelé à s'exprimer.

6.2. VOTE DES SUBVENTIONS (DEL n°2018-021)

Les demandes de subventions formulées par les associations et autres organismes pour l'année 2018 ont été étudiées par la commission municipale « Vie Associative » dans ses séances du 13 et 27 février.

Aussi, Dominique LOMBARD, Maire-Adjoint, expose en séance publique les subventions à accorder et propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution de ces crédits.

**Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,
DECIDE,
d'allouer les subventions visées ci-dessous :**

Souvenir Français	80
MUTAME	78
ADATEEP 74	100
Prévention Routière	200
USEP 74	150
Opération Nez Rouge	50
Association Philatélique du Pays de Fillière	120
ADM du Parmelan	9 000
Collège du Parmelan	1570
Association sportive du collège du Parmelan	215
HBC Fillière	1 595
Les Volants de la Fillière	160
Football Club de la Filière	1 825
Tennis Club de Groisy	1 975
FILLA	1 000
Fillière Grimpe	558
Avenir Musical des Glières	1 000
Los P'tious Brulins d'Groesy	1 350
Club L'Harmonie	400

Heureux Ensemble (Ehpad)	1 000
M.J.C. du Pays de Fillière	2 205
Association Familles Rurales	50 100
Association "Les Groisy'Loups"	163 500
Livr'évasion	200
Les bibliothèques sonores	40

6.3. VOTE DU BUDGET PRIMITIF (DEL n°2018-022)

Exposé,

Dans sa séance du 26 février 2018, le Conseil Municipal a approuvé, par délibérations n°2018-007 et n°2018-008, le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2017 et procédé à l'affectation du résultat de fonctionnement.

Le débat d'orientation budgétaire s'est déroulé lors de la séance publique du 26 février 2018.

Les crédits portés sur les différents postes budgétaires ont été étudiés par la Commission municipale « Administration-Finances » au cours de ses séances des 24 janvier et 14 mars 2018.

Le budget prévisionnel a été présenté au cours de la séance de travail du 19 mars 2018.

Aussi, le Maire expose au Conseil Municipal les propositions budgétaires pour l'exercice 2018 et soumet au vote de l'assemblée délibérante le budget primitif 2018.

Les sections de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent de la manière suivante :

section de fonctionnement : 3 503 000 €

section d'investissement : 4 259 390 €

Recettes	propositions nouvelles	3 953 650 €
	restes à réaliser	305 740 €
Dépenses	propositions nouvelles	2 359 000 €
	restes à réaliser	1 900 390 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

CONSIDERANT la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance publique du 26 février 2018,

CONSIDERANT le projet de budget primitif de l'exercice 2018 du budget principal présenté par le Maire, soumis au vote par nature, avec présentation fonctionnelle,

DECIDE A L'UNANIMITE d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2018 au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Le budget primitif s'équilibre en recettes et dépenses de la manière suivante :

Compte	Libellé	BUDGET 2018
F	FONCTIONNEMENT	
R	RECETTE	3 503 000
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	17 000
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	228 600
73	IMPOTS ET TAXES	2 053 500
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 045 200
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	130 600
76	PRODUITS FINANCIERS	23 000
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 100

Compte	Libellé	BUDGET 2018
F	FONCTIONNEMENT	
D	DEPENSE	3 503 000
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 000 200
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	948 600
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	45 000
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	878 555
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	92 795
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	391 100
66	CHARGES FINANCIERES	146 750

Compte	Libellé	REPORTS 2017	PROPOSITIONS 2018	TOTAL 2018
I	INVESTISSEMENT			
D	DEPENSE	1 900 390	2 359 000	4 259 390
10	DOTATIONS FONDS DIVERS		1 600	1 600
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	47 000	309 500	356 500
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	26 640	6 000	32 640
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	202 250	30 100	232 350
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	349 800	485 700	835 500
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 274 700	1 437 000	2 711 700
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		89 100	89 100

Compte	Libellé	REPORTS 2017	PROPOSITIONS 2018	TOTAL 2018
I	INVESTISSEMENT			
R	RECETTE	305 740	3 953 650	4 259 390
001	SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT REPORT		734 584.30	734 584.30
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		878 555,00	878 555,00
024	PRODUITS DE CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		10 000,00	10 000,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		92 795,00	92 795,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	90 000	1 249 030.70	1 339 030.70
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	215 740	609 800,00	825 540,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		289 785,00	289 785,00
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		89 100,00	89 100,00

7) FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DEPARTEMENTAL POUR LE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDDT) : APPROBATION

Le Maire expose que certains travaux inscrits au budget primitif 2018 relèvent d'opérations éligibles au titre du FDDT 2018.

7.1. SECURISATION DES DEPLACEMENTS ET MODERNISATION DE LA ROUTE DE « LONGCHAMP » (DEL n°2018-023)

Maurice DEMOLIS, Maire-Adjoint aux travaux, présente en séance publique le détail de l'opération.

Afin de sécuriser les déplacements piétonniers et notamment les trajets des enfants du hameau de Longchamp en direction du collège ou de l'arrêt bus bordant la RD2, la Commune envisage, dans le cadre des travaux d'aménagement de la route de Longchamp, de calibrer la chaussée, de mettre en œuvre des équipements de sécurité et de créer un trottoir entre le giratoire de Longchamp et l'arrêt bus existant.

Le coût estimatif des travaux s'élève de 421 839 €.

Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter auprès du Conseil Départemental une aide de 20% au titre du Fonds Départemental pour le Développement des Territoires.

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,
DECIDE,**

- d'approuver la réalisation de l'opération susvisée,
- de solliciter auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de Haute-Savoie une dotation de 20% au titre du FDDT 2018 soit 84 367 €.

**7.2. RENOVATION DANS LE BATIMENT DE L'ECOLE MATERNELLE
(DEL n°2018-024)**

Maurice DEMOLIS, Maire-Adjoint aux travaux, présente en séance publique le détail de l'opération, notamment mise en sécurité incendie, réduction de la consommation électrique et acquisition d'équipements pour le restaurant scolaire.

Le coût estimatif des travaux s'élève à 91 000 € HT.

Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter auprès du Conseil Départemental une aide de 30% au titre du Fonds Départemental pour le Développement des Territoires.

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,
DECIDE,**

- d'approuver la réalisation de l'opération susvisée,
- de solliciter de Monsieur le Président du Conseil Départemental, une aide à hauteur de 30%, au titre du FDDT 2018 soit 27 300 €.

**7.3. RENOVATION DE L'ESPACE SOCIO-CULTUREL ET D'ANIMATION
(DEL n°2018-025)**

Maurice DEMOLIS, Maire-Adjoint aux travaux, présente en séance publique le détail de l'opération notamment changement de menuiseries extérieures, installation d'un EPMR (élévateur pour Personne à Mobilité Réduite) et acquisition d'équipements pour la cuisine.

Le coût estimatif des travaux s'élève à 85 000 € HT.

Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter auprès du Conseil Départemental une aide de 30% au titre du Fonds Départemental pour le Développement des Territoires.

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,
DECIDE,**

- d'approuver la réalisation de l'opération susvisée,
- de solliciter de Monsieur le Président du Conseil Départemental une aide à hauteur de 30%, au titre du FDDT 2018 soit 25 500 €.

**8) FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE 2017 :
APPROBATION
(DEL n°2018-026)**

Exposé du Maire,

Dans le cadre du financement des opérations de sécurité routière, le Conseil Départemental alloue aux Communes une dotation au titre du produit des amendes de police.

A cet effet et afin de renforcer la sécurité routière, la Commune envisage de poursuivre les actions menées au cours des exercices précédents et de réaliser les travaux suivants :

Autres opérations de sécurité :

Afin de sécuriser les déplacements piétonniers et notamment les trajets des enfants du hameau de Longchamp en direction du collège ou de l'arrêt bus bordant la RD2, la Commune envisage, dans le cadre des travaux d'aménagement de la route de Longchamp, de calibrer la chaussée, de mettre en œuvre des équipements de sécurité type écluse, plateau... et de créer un trottoir entre le giratoire de Longchamp et l'arrêt bus existant sur 400 mètres linéaires environ.

Le coût prévisionnel de ces travaux est estimé à 421 839 € HT.

La répartition du financement des travaux pourrait être assurée comme suit :

Autofinancement communal :	337 472 €
FDDT 2018 (aide sollicitée) :	84 367 €
Amende de police (30% du montant HT plafonné à 30 000 €) :	9 000 €

Pour le financement de cette opération, il conviendrait de solliciter du Conseil Départemental une subvention au titre du produit des amendes de police 2017 dans le cadre de ce critère d'éligibilité.

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,
DECIDE,**

- d'adopter l'avant-projet présenté,
- d'approuver le financement de cette opération,
- de solliciter de Monsieur le Président du Conseil Départemental une dotation de 9 000 € au titre du produit des amendes de police.

9) URBANISME - MISE EN ŒUVRE D'UNE PROCEDURE DE PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) (DEL n°2018-027)

Exposé du Maire,

Le Centre de Formation d'Apprentis (CFA) de Groisy, situé 126 chemin des métiers 74570 GROISY est propriétaire de la parcelle E 1932. Le CFA projette sur ce tènement son extension au lieu-dit « Pré Cochat » à GROISY.

Ce projet implique la réalisation d'équipements publics de desserte comprenant notamment des travaux de recalibrage du chemin des métiers.

Le CFA a déposé un permis de construire pour cette opération sous le numéro PC 074137A0019.

La compétence urbanisme ayant été transférée à la Communauté d'agglomération Grand Annecy, il est proposé la mise en place d'un Programme Urbain Partenarial (PUP) entre le Grand Annecy, le CFA de Groisy et la commune de Groisy.

Le dispositif de Projet Urbain Partenarial issu de la loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre exclusion (n°2009-323 du 29 mars 2009) est codifié aux articles L 332-11-3 du code de l'Urbanisme.

Il s'agit d'un outil de financement des équipements publics, permettant le préfinancement des équipements publics par les propriétaires fonciers, aménageurs et constructeurs.

Le PUP permet aux collectivités compétentes de signer une convention avec les propriétaires des terrains concernés par des opérations d'aménagement, les aménageurs ou les constructeurs, fixant le programme des équipements à réaliser et la fraction du coût de ces équipements répondant aux besoins de l'opération donnant lieu à une participation.

Ainsi, un projet de convention du PUP entre Grand Annecy, le CFA de Groisy et la Commune de Groisy fixe le périmètre de l'opération, le programme des constructions, le programme des équipements publics à réaliser, notamment par la Commune de Groisy compétente en voirie et le niveau de la participation mis à la charge du CFA de Groisy, pour la réalisation des équipements publics ainsi que les modalités de versement.

La Commune de Groisy sera maître d'ouvrage des travaux de calibrage de la voie communale dite « chemin des métiers », nécessaires à la desserte du projet.

Elle interviendra dans la convention PUP en qualité de bénéficiaire des participations destinées à financer les équipements communaux.

**Au vu de l'exposé et après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,
DECIDE,**

- d'approuver le projet de convention de PUP (joint en annexe), et d'exonérer l'opération de taxe d'aménagement pendant 10 ans,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**10) PERSONNEL - RECRUTEMENT DE CONTRACTUELS POUR EMPLOIS VACANCES :
APPROBATION
(DEL n°2018-028)**

Afin de répondre aux besoins de fonctionnement des services communaux générés par les congés d'été (entretien du groupe scolaire, renfort service technique), il conviendrait de créer des postes de contractuels pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 août 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié par la loi 2012-347 du 12 mars 2012,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

DECIDE A L'UNANIMITE,

- de créer trois postes d'agents contractuels d'une durée d'un mois chacun,
- de fixer la rémunération sur la base de traitement d'un adjoint technique IM 325,
- d'autoriser le Maire à procéder au recrutement.

**11) ADMINISTRATION GENERALE – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR DEPLACEMENT D'UN
ATELIER PUBLIC DE DISTILLATION
(DEL n°2018-029)**

Exposé du Maire,

Par délibération n°2014-011 du 3 février 2014, le Conseil Municipal avait validé l'emplacement pour l'installation d'un atelier public de distillation au 99 route des Usses, lieu-dit « Boisy ».

Compte tenu qu'une maison médicale a été implantée route des Usses et que certains patients utilisent le parking public situé à proximité, le Maire propose de déplacer l'atelier public de distillation sur un autre emplacement, à savoir dans la ZAE des Mouilles, au lieu-dit « Les Mouilles Nord ».

La direction régionale des douanes a été sollicitée et a donné son aval.

LE CONSEIL MUNICIPAL valide à l'unanimité cette proposition.

12) INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL :

- **LANCLEMENT DE CONSULTATION**
 - **MISSION SPS ET CONTROLE TECHNIQUE POUR CONSTRUCTION D'UNE CRECHE**
 - **MISSION SPS ET CONTROLE TECHNIQUE POUR EXTENSION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE**

Dans le cadre du lancement des marchés susvisés, il convient de lancer une consultation pour une mission de coordination en matière de Sécurité et Protection de la Santé ainsi qu'une mission Contrôle Technique.

A cet effet, le Conseil Municipal est informé du lancement de ces deux consultations.

- **DELEGATION D'ATTRIBUTION AU MAIRE - DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER**

Conformément aux délégations d'attributions qui lui ont été données par délibération n° 2014-039 du Conseil Municipal du 7 avril 2014, le Maire rend compte des décisions qu'il a prises au sujet des déclarations d'intention d'aliéner visées ci-après :

DIA n° 18 A 0006 du 6 mars 2018 : pas de préemption

La Commune de GROISY ne préempte pas sur la parcelle section F n° 2675 d'une superficie de 00ha 10a 02ca, bâtie, située 179 chemin de Chez Sénard, classée au PLU en zone **U**.

DIA n° 18 A 0007 du 20 mars 2018 : pas de préemption

La Commune de GROISY ne préempte pas sur les parcelles section D n° 2881 et n° 2882 d'une superficie de 00ha 00a 25ca et de 00ha 08a 25ca, non-bâties, situées 227 rue de la Gare et lieu-dit « Vers la Gare », classées au PLU en zone **Uvg**.

13) QUESTIONS DIVERSES

Néant.

Fin de séance : 23h15



Le Maire,
Henri CHAUMONTET

A handwritten signature in black ink, appearing to read "HENRI CHAUMONTET".